



Paris, le 16 mars 2018

Communiqué de presse

Amoco Cadiz, 40 ans d'évolution(s)

Le colloque « Amoco Cadiz, 40 ans d'évolution(s) » organisé par le Cedre (Centre de documentation de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux) et Océanopolis se tient aujourd'hui à Brest. Cette journée d'échange avec tous les acteurs majeurs de l'antipollution en France est une occasion de tirer les enseignements sur les évolutions depuis le naufrage de l'Amoco Cadiz, il y a 40 ans.

Le naufrage de l'Amoco Cadiz a donné lieu à une prise de conscience sur la fragilité de l'environnement marin, et conduit à adopter de nombreuses mesures de renforcement de la sécurité maritime, tant à l'échelle internationale que nationale. La prévention, la préparation, comme par exemple le plan POLMAR (volet Mer ou Terre), l'impact écologique et la réparation sont désormais pris en compte.

Le 16 mars 1978, le pétrolier l'Amoco Cadiz s'échouait au large de Portsall, à la pointe du Finistère avec une cargaison de 227 000 tonnes de fuel lourd à son bord. L'impact écologique majeur de cet événement qui a durablement marqué le littoral breton a rendu nécessaire une mobilisation collective sans précédent.

Les dispositions prises ont incontestablement permis une forte baisse de la fréquence des marées noires à l'échelle mondiale, à travers :

- les progrès dans la conception des navires
- le relèvement des exigences de qualifications des marins au niveau international
- l'amélioration des conditions de travail des marins
- la meilleure organisation du trafic maritime dans les secteurs les plus exposés
- une meilleure préparation à la lutte contre les pollutions accidentelles par une meilleure connaissance de leur devenir dans le temps et de leur impact écologique, notamment par la création dès 1979 du Cedre, dont le Ministère est le principal bailleur, apportant conseil et assistance aux autorités 24h/24 et devenu un centre dont l'expertise est reconnue à l'international.

Ces mesures sont accompagnées d'un renforcement des capacités de l'Etat en termes de contrôle des navires, de surveillance maritime et d'assistance aux navires, d'intervention en mer, de lutte contre les pollutions à terre, et par la mise en place d'outils juridiques et financiers plus adaptés pour les réparations des dommages.

40 ans plus tard, alors que le transport maritime confirme chaque année son développement, l'organisation mise en place démontre sa solidité : une étude récente menée sur la façade de la Manche a estimé qu'1 €uro investi dans la sécurité maritime permet d'économiser 200 €uros de préjudice potentiel en mer

Retrouvez le communiqué de presse en ligne

Contact presse : 01 40 81 78 31
www.ecologique-solidaire.gouv.fr
[🐦 @Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)